

Le 18 avril 2016

Monsieur Frédéric Butruille
Conseiller principal en
gestion de la ressource par intérim
Pêches et Océans Canada
343 avenue Université
Moncton, NB E1C 9B6

Objet : Pêche au flétan de l'Atlantique

Monsieur Butruille,

Dans le cadre de l'examen des décisions en matière d'allocation prises depuis 2007 dans la pêche du flétan de l'Atlantique dans le Golfe (4RST), le ministère de l'Agriculture, de l'Aquaculture et des Pêches du Nouveau-Brunswick (MAAP) désire vous soumettre sa perspective sur l'attribution des parts par flottille dans cette pêcherie.

Premièrement, le MAAP n'a jamais endossé la formule de partage établie en 2007 (voir lettres de 2007 et 2012 sur le sujet) qui ne prenait pas compte, selon nous, de tous les éléments pertinents à l'établissement des parts dont:

- Les politiques d'accès et d'allocations développées par le MPO (GICA, RPPA);
- TAC n'avait jamais excédé 350 tonnes métrique entre 1986 à 2006;
- Plusieurs zones de pêche étaient fermées et la participation à cette pêche était réduite lors des années de référence utilisées puisque le MPO gérait un moratoire dans la pêche à la morue à l'époque.

Dans ce contexte, le partage équitable et la contiguïté de la ressource n'ont pas été prises en considération dans la décision de 2007 malgré la forte opposition des flottilles côtières des maritimes.

Nous vous implorons de prendre en considération la position des représentants de notre industrie pour revisiter ce partage inéquitable surtout en période d'abondance de la ressource. Le MAAP n'acceptera rien de moins que la décision qui fut prise en 2015 pour mitiger, d'une certaine façon, le tort qui fut causé à notre industrie dans cette pêcherie.

En terminant, nous nous réservons le privilège de faire une présentation lors du comité consultatif du poisson de fond du Golfe qui aura lieu le 22 avril prochain pour expliquer notre position et pour démontrer l'évolution de la répartition des allocations.

Nous considérons également qu'il faudra discuter du mode de gestion de cette pêcherie qui prive notre industrie d'importantes retombées économiques pour nos régions côtières.

Veillez agréer, Monsieur, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Mario Gaudet
Directeur
Gestion des ressources en pêches
Tél. : +1 506 726-2400
Télec. : +1 506-726-2419

c.c. Adam Burns, Directeur principal
Pêches et Océans Canada